



Formation à la communication promotionnelle (IFP et CIP)

Jeudi 3 octobre 2019

A destination des IFP et des CIP



Financement Participatif France est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, référencé sur DataDock (n° 0039871).

Présentation et objectifs

Public

Intermédiaires en financement participatif (IFP) et Conseillers en investissements participatifs (CIP).

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (4 heures).

Objectif pédagogique

Permettre aux employés des IFP et CIP d'appréhender les bonnes pratiques en termes de communication promotionnelle et de commercialisation des offres de financement sur leur plateforme.

Compétences visées

- ✓ S'informer des obligations réglementaires relatives à la communication promotionnelle et au démarchage.
- ✓ S'approprier les bonnes pratiques et être capable de les appliquer au quotidien.
- ✓ Renforcer ses compétences et accroître son efficacité.
- ✓ Intégrer les évolutions réglementaires en cours.

Méthodologie

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et de questionnements entre les participants et étayons les situations à partir de cas concrets.

Les formatrices

Marie Robin | Jeantet

Marie Robin est avocat au sein du département contentieux financier du cabinet Jeantet à Paris.

Elle associe son expertise en matière de droit bancaire et financier à sa connaissance approfondie du droit pénal des affaires et des procédures devant les autorités de poursuite.

Marie intervient principalement en droit bancaire et financier pour des acteurs traditionnels comme disruptifs, tant en conseil qu'en contentieux. Son expertise porte également sur des problématiques liées au financement participatif et aux crypto monnaies.

Par ailleurs, elle conseille des entreprises régulées sur des questions liées à la mise en œuvre d'obligations réglementaires diverses et notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle les représente également dans le cadre de procédures devant différents régulateurs et juridictions.

Elle est titulaire d'un Master II en Droit pénal des affaires de l'Université Paris Sud ainsi que d'un Master I en droit des affaires et financier. En 2017, Marie est sortie Major de Promotion de son Master Spécialisé en Finance de l'INSEEC Business School.

Avant de rejoindre Jeantet, Marie a travaillé dans les départements de droit des affaires et droit pénal des affaires de plusieurs cabinets d'avocats d'envergure. Elle a acquis une expérience significative en contentieux financier et pénal des affaires mais également dans le domaine des FinTech.

Le programme

Propos introductifs :

L'objet poursuivi lors de cette formation sera notamment d'aborder :

- Les différents types d'informations : institutionnelles, promotionnelles, financières mais aussi en matière de reporting ;
 - Les critères et contraintes de chaque information ;
 - Un rappel de la réglementation en vigueur ;
 - Les sanctions encourues
1. **Comment combiner communication promotionnelle et respect de la réglementation ?**
 - L'étendue de l'obligation d'information comme acte de commercialisation ;
 - Focus LOI PACTE et règlement PROSPECTUS : comment tirer avantage des nouvelles obligations du législateur ? ;
 - Focus sur le démarchage bancaire et financier.
 2. **Diffusion d'une information erronée : quelles conséquences ?**
 - Focus sur les « nouvelles mauvaises pratiques » ;
 - Conséquences : droit de rétractation, remboursement...
 3. **Mais alors : quelles sont les bonnes pratiques ?**
 - Focus sur le contenu du site internet.
 4. **Le contrôle du régulateur : le rôle de l'AMF renforcé**
 5. **Questions/réponses**

RENSEIGNEMENTS

Philippe AUBRY Office Manager FPF

01 84 25 10 05 | philippe.aubry@financeparticipative.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM PRÉNOM
FONCTION
STRUCTURE
E-MAIL TEL
ADRESSE DE FACTURATION

Participera **physiquement** à la formation du jeudi 3 octobre 2019

Participera **à distance** à la formation du jeudi 3 octobre 2019

COMMUNICATION PROMOTIONNELLE

Format : demi-journée

€ TTC

Jeudi 3 octobre 2019
14h00 – 18h00

CONDITIONS GENERALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix membres de FPF :

- 300€ TTC (*TVA non applicable*)
10% de réduction à partir du
2^{ème} inscrit de la même structure

Prix non membres :

- 500€ TTC (*TVA non applicable*)

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

Paris. Lieu à définir